

---

# Grue à Tour

## (Grue à Montage par Éléments / Grue à Montage Automatique)

### Maintien et Actualisation des Compétences

Équipement de travail

---

## Compétences visées

. Sensibiliser les personnels à la conduite d'équipement de travail en sécurité en application de la recommandions R487m de la CNAMTS

---

## Objectifs

- **Actualiser** les connaissances et savoir-faire
- **Identifier** les risques liés à l'utilisation d'une grue à tour
- **Utiliser** une grue à tour en appliquant les règles de sécurité

## Programme

### 1. Théorie – Commune à toutes les Grues à Tour

- La réglementation en vigueur
- Savoir analyser les risques
- Les responsabilités
- Règles d'utilisation en sécurité
- Prescriptions et interdictions
- Vérifications journalières
- Technologie
- Règles d'élingage (choix, contrôle, utilisation, entretien...)

### 2. Pratique – Selon le type de Grue à Tour

- Découverte et prise en main
- Manœuvres de précisions et de maniabilité
- Exercices avec diverses charges et appareils

## Évaluation

. L'évaluation des stagiaires s'effectue par un contrôle des connaissances théoriques et des savoirs faire pratique en fin de formation (VAC) ou lors de tests CACES\*

\* *Durée variable selon le type de Grue de Chargement, le niveau des participants et le mode d'évaluation (CACES® ou VAC)*

Pour plus de détails suivez consulter notre page dédiée - [ici](#)

---

Formation Inter ou Intra Entreprise

Durée : 1 à 2 jours avec Évaluation\*

Maintien des acquis : préconisé 5 ans

Effectif par session : Maxi 6

---

### Moyens (selon la R487)

- Matériel de l'entreprise
- Divers Charges
- Appareils de levage
- Élingues
- ...

---

### Public Concerné

. Tout personnel devant renouveler son habilitation à la conduite de grue à tour

---

### Prérequis

. Savoir lire, écrire, et parler la langue française  
. Être déclaré apte à la conduite d'engins par le médecin du travail  
. Être en possession d'une attestation de Formation à l'utilisation d'une Grue à tour

---

### Réglementation

. Décret du 2 Décembre 1998  
. R 487m CNAMTS  
. Code du travail

---

### Tarifs

. Nous consulter

---

### Commentaires

. Formation adaptable à l'entreprise

. CACES® éligible au CPF

Catégorie 1 : RS5116

Catégorie 2 : RS5113

Catégorie 3 : RS5124

. Intervenant membre du réseau prévention, spécialisé en Prévention des Risques Professionnels, Santé Sécurité au Travail et en conduite d'équipements de travail et matériel de levage

